YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 86

OBJET : Contrat de coordination "sécurité et santé" relatif au projet d'aménagement V.R.D. de la rue du Stade à Yerres, conclu avec la société A.C.I. Services.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

Vu le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 en application de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT le projet d'aménagement V.R.D. de la rue du Stade à Yerres,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination "sécurité et santé" à la société A.C.I. Services,

CONSIDERANT que la proposition de ladite société correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société , A.C.I. Services sise 70, rue du Bois Moissy 77000 VAUX-LE-PENIL, une mission de coordination "sécurité et santé",

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 5 610,00 Francs H.T (cinq mille six cent dix francs) soit 6 765,66 Francs T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 8, sous-fonction 822, article 221223,

Fait à Yerres, le 30 Mars 2000

MAIRIE D'YERRES
91 [illegible]

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
18 AVR. 2000
SOU
DE L'A

191